

Séance du 23 Juillet 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : REGIE DES EAUX - Réseaux d'adduction - Programme de renouvellement - Tranche 2009/2010 - Consultation des entreprises

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Régie des Eaux de Bayonne a débuté en 2007 un programme de renouvellement de la canalisation d'adduction du Laxia, prenant en compte non seulement la vétusté de la canalisation mais également les travaux prévus sur les voiries ou l'environnement bâti ou non bâti. Les secteurs les plus urbains ont été considérés comme prioritaires.

Au titre du programme 2009/2010, deux secteurs ont été retenus et traités sous la forme de tranches différentes. Ils sont situés sur la commune de Bayonne et sur la commune de Saint-Pierre-d'Irube.

Tranche ferme : *Commune de Saint-Pierre-d'Irube, avenue du Labourd*

Remplacement de la canalisation du Laxia par une canalisation de diamètre 500 mm sur une longueur de 400 ml, soit le tiers de la longueur de la voie.

Tranche conditionnelle 1 : *Commune de Saint-Pierre-d'Irube, avenue du Labourd*

Remplacement de la canalisation du Laxia par une canalisation de 500 mm sur une longueur de 350 ml, sur la suite de la voie.

Tranche conditionnelle 2 : *Commune de Saint-Pierre-d'Irube, passage supérieur A63*

Remplacement de la canalisation du Laxia par une canalisation de 500 mm sur une longueur de 350 ml suite au déplacement du passage supérieur de l'autoroute A63. Ces travaux achèveront le renouvellement entre Bayonne et la route des Cimes.

Tranche Conditionnelle 3 : *Commune de Bayonne*

Remplacement de la canalisation du Laxia avenue Ménagère Saoube le Bile et avenue de Marhum par une canalisation de 400 mm sur une longueur de 300 ml. Ces travaux achèveront l'opération de renouvellement entre la limite d'Anglet et la traversée des allées Paulmy.

L'ensemble de ces travaux (tranche ferme et tranches conditionnelles) est estimé à 1 480 000 € HT.

Un dossier de consultation est préparé en la forme d'un appel d'offres ouvert avec une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Les premiers crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget annexe de la Régie des Eaux pour l'exercice 2009. Le financement des tranches conditionnelles sera proposé lors du vote du budget primitif 2010.

Je vous propose :

- d'approuver ce dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que les décisions de poursuivre conformément à l'article 15 du C.C.A.G. dans la limite des crédits inscrits ;
- de lancer le cas échéant la procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.